

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**

# **Renseignements généraux**

Document préparé par le Fonds d'aide aux actions collectives.  
Avril 2025

# DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

### Questions répondues

Questions répondues		Page
G.1	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2024-2025 : a) les endroits et dates de départ et de retour ; b) la copie des programmes et rapports de mission ; c) les personnes rencontrées ; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ; e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ; f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés; g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"><li>• les détails de ces ententes;</li><li>• les résultats obtenus à ce jour;</li></ul> h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	11
G.2	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2024-2025 : a) les raisons du déplacement; b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; c) les coûts ventilés.	12
G.3	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2024-2025 , et les prévisions pour 2025-2026; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) le but visé par chaque dépense; e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie; g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion; h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.	13

Questions répondues	Page
<p>G.4 Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :</p> <p><u>Par le cabinet ministériel :</u></p> <p>a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>b) le but visé par chaque dépense;</p> <p>c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>d) si l'événement s'est tenu virtuellement;</p> <p><u>Par le ministère ou l'organisme :</u></p> <p>e) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>f) le but visé par chaque dépense;</p> <p>g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>h) si l'événement s'est tenu virtuellement;</p> <p><u>Par un professionnel ou par une firme externe :</u></p> <p>i) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;</p> <p>k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);</p> <p>l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;</p> <p>m) le but visé par chaque dépense;</p> <p>n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>o) o) si l'événement s'est tenu virtuellement.</p>	14
<p>G.5 La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p><u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u></p> <p>a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>b) le but recherché par chaque dépense;</p> <p>c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;</p> <p><u>Données par un professionnel ou une firme externe :</u></p> <p>d) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026;</p> <p>e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;</p> <p>f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);</p> <p>g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;</p> <p>h) le but visé par chaque dépense;</p> <p>i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.</p>	15
<p>G.6 Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2024-2025, en indiquant :</p> <p>a) les noms du professionnel ou de la firme;</p> <p>b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);</p> <p>c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);</p> <p>d) la date d'octroi du contrat;</p> <p>e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;</p> <p>f) l'échéancier;</p> <p>g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.</p> <p>Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.</p>	16
<p>G.7 Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <p>a) la liste des soumissions et le montant de chacune;</p> <p>b) la grille d'évaluation des soumissions;</p> <p>c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;</p> <p>d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;</p> <p>e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.</p>	17

Questions répondues	Page	
G.8	<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;</li> <li>b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);</li> <li>c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;</li> <li>d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;</li> <li>e) une description de son mandat;</li> <li>f) la date de début de son contrat;</li> <li>g) la date prévue de fin de son contrat;</li> <li>h) sa rémunération annuelle.</li> </ul>	18
G.9	<p>Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom du projet;</li> <li>b) la nature du projet;</li> <li>c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);</li> <li>d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;</li> <li>e) les plus récentes évaluations du coût du projet;</li> <li>f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;</li> <li>g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;</li> <li>h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;</li> <li>i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;</li> <li>j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;</li> <li>k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;</li> </ul> </li> <li>l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;</li> <li>m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2024-2025.</li> </ul>	19
G.10	<p>Concernant l'hébergement de données en infonuagiques, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les coûts estimés par année;</li> <li>b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;</li> <li>c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;</li> <li>d) la liste des fournisseurs;</li> <li>e) une copie du plan de déploiement.</li> </ul>	20
G.11	<p>De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2024-2025, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la photocopie;</li> <li>b) le mobilier de bureau;</li> <li>c) l'ameublement;</li> <li>d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;</li> <li>e) le distributeur d'eau de source;</li> <li>f) le remboursement des frais de transport;</li> <li>g) le remboursement des frais d'hébergement;</li> <li>h) le remboursement des frais de repas;</li> <li>i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;</li> <li>j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> <li>I. a) au Québec;</li> <li>II. b) à l'extérieur du Québec.</li> </ul> </li> </ul>	21

Questions répondues		Page
G.12	<p>De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le coût des contrats téléphoniques;</li> <li>b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;</li> <li>c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;</li> <li>d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;</li> <li>e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);</li> <li>f) le coût d'acquisition des appareils;</li> <li>g) le coût d'utilisation des appareils;</li> <li>h) les noms des fournisseurs;</li> <li>i) les ordinateurs portables;</li> <li>j) les iPad ou autre type de tablette électronique.</li> </ul>	23
G.13	<p>Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;</li> <li>b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;</li> <li>c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;</li> <li>d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;</li> <li>e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le coût moyen par employé, selon la classe de travail</li> </ul> </li> <li>f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;</li> <li>g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;</li> <li>h)</li> <li>i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;</li> <li>j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);</li> <li>k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;</li> <li>l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;</li> <li>m)</li> <li>n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;</li> <li>o) le nombre d'employés permanents et temporaires;</li> <li>p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;</li> <li>q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;</li> <li>r) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;</li> <li>s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région;</li> <li>t) le nombre de postes demeurés vacants en raison des mesures de contrôle des dépenses (gel de recrutement) décrétées par le gouvernement du Québec le 1er novembre 2024.</li> </ul>	24

Questions répondues		Page
G.15	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2024-2025 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) le coût total de ladite location; d) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; e) la durée du bail; f) propriétaire de l'espace loué; g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation; h) la superficie totale réellement occupée; i) la superficie inoccupée; j) le coût de location au mètre carré; k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	27
G.16	Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2024-2025, fournir : a) la liste des actifs excédentaires inoccupés; b) la valeur estimée de ceux-ci; c) les coûts d'entretien annuel; d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.	28
G.17	Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2024-2025, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	29
G.19	Liste des sommes d'argent versées en 2024-2025, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.	30
G.24	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2024-2025, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande. Ventiler le montant total par catégorie.	31
G.25	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	32
G.26	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : a) le nom du site Web ; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site ; c) les coûts de construction du site ; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour ; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait, et les raisons du changement) ; f) le nombre de visiteurs (« Hits ») par mois g) nombre de visiteurs uniques mensuellement ; h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines. i) la fréquence moyenne de mise à jour; j) le responsable du contenu sur le site.	33

Questions répondues		Page
G.34	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	34
G.36	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	35
G.40	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	36
G.42	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation; c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.	37
G.43	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) la date; b) la nature; c) les questions posées; d) les réponses; e) la firme retenue; f) les coûts.	38
G.49	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de : III) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.	39
G.50	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2024-2025, au sein du ministère ou de l'organisme : a) nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme; b) nombre d'employés au total en ayant bénéficié; c) nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2025; d) proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié; nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.	40
G.51	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.	41
G.52	Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2024-2025 : a) les sommes dépensées; b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.	42

Questions répondues	Page	
G.54	<p>Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2024-2025. Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le lieu;</li> <li>b) le coût;</li> <li>c) la ou les dates de participation;</li> <li>d) le nombre de participants;</li> <li>e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;</li> <li>f) le nom de la formation ou de l'activité.</li> </ul>	43
G.55	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;</li> <li>b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;</li> <li>c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;</li> <li>d) la liste des concours qui ont pris fin.</li> </ul>	44
G.56	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;</li> <li>b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;</li> <li>c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;</li> </ul> <p>le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.</p>	45
G.57	<p>Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;</li> <li>b) le type d'incidents;</li> <li>c) les sommes dépensées en gestion des incidents.</li> </ul>	46
G.58	<p>Veuillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les dates;</li> <li>b) l'endroit précis;</li> <li>c) la liste des personnes présentes;</li> <li>d) l'ordre du jour;</li> <li>e) les procès-verbaux;</li> <li>f) les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)</li> </ul>	47
G.59	<p>Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) nombre de stagiaires reçus;</li> <li>b) heures de stages effectuées;</li> <li>c) rémunération totale déboursée.</li> </ul>	48
G.62	<p>Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.</p>	49
G.70	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2024-2025 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nombre d'autorisations;</li> <li>b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;</li> <li>c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;</li> <li>d) le montant accordé;</li> <li>e) les motifs de la demande.</li> </ul>	50
G.71	<p>Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;</li> <li>b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);</li> <li>c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;</li> </ul> <p>le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.</p>	51

Questions répondues		Page
G.73	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.	52

N.B. À moins d'indication contraire, les données présentées dans le cadre de l'étude des crédits sont établies en date du 31 janvier 2025.

# DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

### Questions non répondues

Questions non répondues		Motif
G.14	Pour chaque ministère et organisme, par direction, pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour l'année 2025-2026 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées; b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.22	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2024-2025, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) par catégorie d'âge; c) prévisions pour 2025-2026.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.30	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.32	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.33	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2024-2025, ainsi que les prévisions pour 2025-2026 et 2026-2027, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.37	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2024-2025 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor
G.41	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	Répondue par le Secrétariat du Conseil du trésor

<p>Question <b>01</b></p>	<p>Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2024-2025 :</p> <p>a) les endroits et dates de départ et de retour ;  b) la copie des programmes et rapports de mission ;  c) les personnes rencontrées ;  d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;  e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;  f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés;  g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant :  • les détails de ces ententes;  • les résultats obtenus à ce jour;  h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.</p>
---------------------------	--

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucun.

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Fonds en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **02**

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2024-2025 :

- a) les raisons du déplacement ;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour ;
- c) les coûts ventilés.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucun.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Fonds en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **03**

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2024-2025 , et les prévisions pour 2025-2026 ;
- b) les noms des firmes de publicité retenues ;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes ;
- e) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion ;
- f) le but visé par chaque dépense ;
- g) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire ;
- h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Fonds en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2; article 4 paragraphe 24).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site Internet du Fonds.

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Pour les contrats 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Question **04**

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;
- b) le but visé par chaque dépense ;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;
- f) le but visé par chaque dépense ;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement ;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité ;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc. ;
- m) le but visé par chaque dépense ;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement ;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Question **05**

La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 ;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Fonds en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **06**

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2024-2025, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme ;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final) ;
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé) ;
- d) la date d'octroi du contrat ;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments ;
- f) l'échéancier ;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucun.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site Internet du Fonds.

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **07**

- Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune ;
  - b) la grille d'évaluation des soumissions ;
  - c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix ;
  - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat ;
  - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

Question **08**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 :

- a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
- e) une description de son mandat ;
- f) la date de début de son contrat ;
- g) la date prévue de fin de son contrat ;
- h) sa rémunération annuelle.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet du Fonds.

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-dependes-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **09**

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a. le nom du projet ;
- b. la nature du projet ;
- c. l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d. le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e. les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f. les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g. l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h. les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i. le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j. le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k. le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
  - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l. indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics ;
- m. le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2024-2025.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

Pour les sous-questions a), b), d), e) f), g) et i), l'information sur les projets informatiques de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>.

Question **10**

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année ;
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données ;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité ;
- d) la liste des fournisseurs ;
- e) une copie du plan de déploiement.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucun.

Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique est disponible sur Internet à l'adresse suivante: [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels d offres et acquisitions/Courtier en infonuagique/LI prestataires qualifiés AO courtier.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Courtier_en_infonuagique/LI_prestataires_qualifies_AO_courtier.pdf).

## Question 11

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie ;
- b) le mobilier de bureau ;
- c) l'ameublement ;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes ;
- e) le distributeur d'eau de source ;
- f) le remboursement des frais de transport ;
- g) le remboursement des frais d'hébergement ;
- h) le remboursement des frais de repas ;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes ;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
  - au Québec ;
  - à l'extérieur du Québec.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
PHOTOCOPIE	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
MOBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
FRAIS DE FÊTES (AUCUNS FRAIS D'ALCOOL)	24,95 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	37,45 \$	38,00 \$	33,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5 074,97 \$	0,00 \$	0,00 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>24,95 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>37,45 \$</b>	<b>38,00 \$</b>	<b>33,75 \$</b>	<b>5 074,97 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>

Question **12**

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS	0,00 \$
LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS	163,23 \$
LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES	0,00 \$
LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE	0,00 \$
LE COÛT LIÉ AUX DÉPASSEMENTS DES FORFAITS DE DONNÉES	0,00 \$
LES COÛTS DE RÉSILIATION	0,00 \$

Pour les sous-questions a), f), g), h) l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question 13

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
  - le coût moyen par employé, selon la classe de travail
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- l) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- m) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- n) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- o) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- p) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- q) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région;
- r) le nombre de postes demeurés vacants en raison des mesures de contrôle des dépenses (gel de recrutement) décrétées par le gouvernement du Québec le 1er novembre 2024.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

**A. ET B. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

**C. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

**D. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

**E. LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.)**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **F. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **G. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI**

Les informations renferment des renseignements personnels confidentiels au sens des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

#### **I. LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION**

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens des articles 54, du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de la Loi sur l'accès. Ces renseignements ne peuvent être divulgués. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

#### **J. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS)**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **K. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **L. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **N. LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **O. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **P. LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

#### **Q. LE NOMBRE DE POSTES ABOLIS VENTILÉ PAR CORPS D'EMPLOI**

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

#### **R. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR LE SCT EN VERTU DE LA LOI 15 SUR LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

**S. LE NOMBRE DE POSTES VACANTS ET LE NOMBRE D'ETC NON COMBLÉS, VENTILÉ PAR RÉGION**

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

**T. LE NOMBRE DE POSTES DEMEURÉS VACANTS EN RAISON DES MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES (GEL DE RECRUTEMENT) DÉCRÉTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LE 1ER NOVEMBRE 2024**

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

Question **15**

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2024-2025 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation;
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

- d) Aucun.
- e) Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures renouvelée annuellement.
- g) Aucun.

Pour les sous-questions a) l'emplacement de la location, b) la superficie totale pour chaque local loué, c) le coût total de ladite location et f) propriétaire de l'espace loué, l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **16**

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2024-2025, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) la valeur estimée de ceux-ci;
- c) les coûts d'entretien annuel;
- d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucune.

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

Question **17**

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2024-2025, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

Question **19**

Liste des sommes d'argent versées en 2024-2025, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 26).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **24**

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2024-2025, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

FOURNISSEUR	COÛT	DESCRIPTION
WILSON & LAFLEUR	125,00 \$	Code civil du Québec
WILSON & LAFLEUR	125,00 \$	Code de procédure civile
PROTÉGEZ VOUS	62.09 \$	Magazine

Question **25**

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Question **26**

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web ;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site ;
- c) les coûts de construction du site ;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour ;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait, et les raisons du changement) ;
- f) le nombre de visiteurs (« Hits ») par mois
- g) nombre de visiteurs uniques mensuellement ;
- h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
- i) la fréquence moyenne de mise à jour;
- j) le responsable du contenu sur le site.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

- a) [www.faac.justice.gouv.qc.ca](http://www.faac.justice.gouv.qc.ca)
- b) Département Informatique du ministère de la Justice
- c) Information non disponible.
- d) Information non disponible.
- e) Information non disponible.
- f) Information non disponible.
- g) Information non disponible.
- h) Information non disponible.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Renseignements généraux

Étude des crédits 2025-2026

Question **34**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Question **36**

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucune.

Question **40**

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

## Question 42

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

## FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

- a) Dépense totale : 6 705,08 \$;
- b) Barreau du Québec;
- c) 4.

Question **43**

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date ;
- b) la nature ;
- c) les questions posées ;
- d) les réponses ;
- e) la firme retenue ;
- f) les coûts.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

Question **49**

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de : III) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information concernant tout autre plan d'action ministériel ou interministériel se retrouve notamment au Rapport annuel de gestion ainsi qu'au Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.

Question **50**

Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2024-2025, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2025;
- d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante: [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique\\_cadre\\_teletravail.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf)

---

Question <b>51</b>	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.
--------------------	---

---

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Question **52**

Concernant toute mesure de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2024-2025 :

- a) les sommes dépensées;
- b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucune.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet du Fonds.

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **54**

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2024-2025.

Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Fonds en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://faac.justice.gouv.qc.ca/le-fonds/acces-a-linformation/frais-et-depenses-pour-lexercice-financier-2024-2025>

Question **55**

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

Question **56**

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025:

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

Question **57**

Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :

- a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;
- b) le type d'incidents;
- c) les sommes dépensées en gestion des incidents.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements sont confidentiels au sens de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès.

Question **58**

Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :

- a) les dates;
- b) l'endroit précis;
- c) la liste des personnes présentes;
- d) l'ordre du jour;
- e) les procès-verbaux;
- f) les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucune.

Question **59**

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) nombre de stagiaires reçus;
- b) heures de stages effectuées;
- c) rémunération totale déboursée.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Aucun.

---

---

Question **62**

Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.

---

---

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucune.

Question **70**

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2024-2025 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. <https://www.seao.ca/>

Question **71**

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2024-2025 :

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2024-2025 des ministères et organismes.

---

Question **73**

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

---

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Aucune.